



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026
DELIBERATION N°18/DCM20260423/51

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois du mois d'avril à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 17 avril 2026, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Daniel DULAC, Nadia GOLABKAN-OUJAGIR, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Florent CHARIN, Sylvia SERMANSON, Ketty KANTAPAREDDY, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Grégory MANICOM, José OUANA, Annick CARMONT, Jacques RAMAYE, Rosette GRADEL, Roger ELIAS, Michel Thierry SURET, Agathe RYFER, Natasha GORDON, Seetha DOULAYRAM, Tracy NARAYANIN, Aymerick LABALLE, Pinchard DEROS, Justine BENIN, Rosan BOUDHOU, Ingrid FOSTIN, Régis SEJOR, Claurick Yannis ALAGAPIN, Yvane RHINAN.

Etaient représentés : MM. Jean-Claude SAINT-CLAIR (Michel Thierry SURET), Stella FLEURIVAL-GUILLAUME (Régis SEJOR).

Etait absente excusée : Mme Marie-Alice RUSCADE.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absente Excusée :	Absent :
35	32	2	1	0

Le quorum étant atteint, trente-deux (32) Conseillers étant présents, deux (2) représentés, une (1) absente excusée. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Pierre PORLON est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Acquisition de véhicules pour les services de la ville et de la Caisse des Ecoles de Le Moule

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R.2124-1 relatif à la passation des procédures formalisées,

Vu l'article R 2124-2 (1°) relatif à l'appel d'offres,

Vu les articles R.2161-2 à R.2161-5 relatifs aux règles applicables à l'appel d'offres ouvert,

Considérant que dans le cadre de sa politique de modernisation et d'optimisation des moyens matériels, la Ville de Le Moule a engagé une démarche de renouvellement et de renforcement de sa flotte automobile afin de répondre aux besoins opérationnels de ses services municipaux ainsi que de la Caisse des Écoles.

Considérant qu'à cet effet, une procédure de mise en concurrence a été lancée le 25 novembre 2025 en vue de l'acquisition de véhicules neufs assortis de prestations d'entretien et d'extension de garantie. Que la date limite de remise des offres a été fixée au 30 décembre 2025 à 12h00.

Considérant que le marché est conclu pour une durée de 66 mois à compter de sa notification.

Considérant que cette durée constitue la période de validité du contrat durant laquelle chaque partie peut exiger de l'autre le respect de ses engagements.

Considérant que ce marché a été structuré en trois lots distincts permettant une meilleure adéquation entre les besoins identifiés et les offres des opérateurs économiques, tout en favorisant l'accès à la commande publique.

Type	Objet
Consultation	Acquisition de véhicules pour les services de la ville et de la Caisse des Ecoles de Le Moule
Lot 1	Fourniture, livraison et entretien d'un véhicule neufs de 5 places avec extension de garantie sur 4 ans ou 100 000 km pour le service police et reprise d'un véhicule
Lot 2	Fourniture, livraison et entretien de 4 véhicules neufs de 6 places avec extension de garantie sur 4 ans ou 100 000 km pour les services patrimoine Bâti, cadre de vie, régie des sports et reprise de trois véhicules
Lot 3	Fourniture, livraison et entretien de 2 véhicules neufs avec extension de garantie sur 4 ans ou 100 000 km pour la caisse des écoles et reprise d'un véhicule

Considérant que l'ouverture des plis a eu lieu le 12 janvier 2026 à 10h00 suivie de l'analyse technique et financière des offres par les services compétents.

Considérant qu'à l'issue de cette phase la commission d'appel d'offre réunie le 17 avril 2026 a attribué les lots aux entreprises suivantes :

- Lot 1 entreprise CAMA
- Lot 2 entreprise AUTO GUADELOUPE
- Lot 3 entreprise CAMA

Considérant la procédure de consultation engagée pour l'acquisition de véhicules pour les services de la Ville et de la Caisse des Écoles de Le Moule,

Considérant la nécessité de renouveler et renforcer la flotte automobile municipale afin d'assurer le bon fonctionnement des services,

Considérant la régularité de la procédure de passation et l'analyse des offres qui sera réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation,

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public*

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à signer les marchés publics correspondants avec les entreprises attributaires (CAMA lots 1 et 3 – Auto Guadeloupe lot 2), ainsi que tous les documents afférents à leur exécution.

Article 2 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 23 Avril 2026

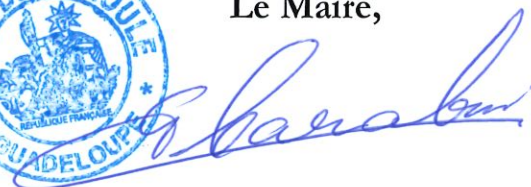
Pour avis conforme

Le Maire,

Le Secrétaire,



Pierre PORLON



Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20260423-18DCM20260423-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026